

Adjudications immobilières

7159068101

M^e Martine ANHALT-HUET

Membre de la SCP H & A - Avocat au Barreau de VERSAILLES
53, boulevard de la Reine 78000 VERSAILLES - Tél. : 01 39 50 01 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérissseur
à l'expiration du temps réglementaire (90 secondes sans nouvelle enchère)

UNE MAISON À USAGE DE RESTAURANT AVEC 2 SALLES DE RESTAURANT

A POIGNY-LA-FORET (Yvelines)

20, route de Saint-Léger - Lieu-dit "Le Village"
Cadastré section B numéro 1006 pour une contenance de 00ha 11a 50ca
Superficie habitable : 208,26 m²

Le adjudication aura lieu

Le **MERCREDI 28 JUN 2017 A 9 h 30**
Au Palais de Justice de Versailles, 5, place André-Mignot

Au-delà de cette date tout amateur restant intéressé aura 10 jours pour porter une surenchère de 10 % du prix estimé.
Les lieux sont actuellement vides. La société qui y exploitait un restaurant a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire. Il n'a pas pu être précisé si cette société était titulaire d'un bail.
L'acquéreur devra faire son affaire personnelle de cette occupation dans l'hypothèse de l'existence d'un bail.
NOTA : on ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de Versailles.

MISE À PRIX : 110 000 EUROS

Il peut être pris connaissance, par tout amateur éventuel du cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté :

- au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Versailles, 5, place André-Mignot, Versailles, porte TA-049 ou le cahier des conditions de vente est déposé.
- au cabinet de la SCP H & A, inscrit au barreau de Versailles. Tél. : 01 39 50 01 85.

VISITES SUR PLACE LES : 20 JUN 2017 de 11 h 00 à 13 h 00
22 JUN 2017 de 14 h 00 à 16 h 00
Par l'étude d'huisserie :
SEL A.T.I. TRICOU-IMARD-RENNARDT. Tél. : 01 72 71 53 80.

7159140201

MAÎTRE MARTINE ANHALT-HUET

Membre de la SCP H & A - Avocat au Barreau de VERSAILLES
53, boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES - Tél. 01 39 50 01 85

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérissseur à l'expiration du temps réglementaire (90 secondes sans nouvelle enchère)

DANS UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ UN APPARTEMENT AVEC SÉJOUR DOUBLE, DEUX CHAMBRES ET PARKING EN SOUS-SOL

Superficie habitable : 64,78 m²

A MANTES-LA-VILLE (YVELINES)
20, RUE DE DREUX

L'ADJUDICATION AURA LIEU
Le **MERCREDI 28 JUN 2017 à 9 heures 30**
au Palais de Justice de Versailles, 5, place André-Mignot

Au-delà de cette date tout amateur restant intéressé aura 10 jours pour porter une surenchère de 10 % du prix attendu.
Le bien est occupé. L'acquéreur devra faire son affaire personnelle de cette occupation.

MISE A PRIX : 90 000 EUROS

NOTA : on ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de Versailles. Il peut être pris connaissance, par tout amateur éventuel du cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté :

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Versailles, 5, place André-Mignot, Versailles Porte TA-049 ou le cahier des conditions de vente est déposé.
- Au Cabinet de la SCP H & A, inscrit au barreau de Versailles, tél. 01 39 50 01 85.

VISITES sur place les : 20 Jun 2017 de 14 h 00 à 16 h 00
23 Jun 2017 de 13 h 00 à 15 h 00.
Par l'étude d'huisserie :
SEL A.T.I. TRICOU-IMARD-RENNARDT. Tél. 01 72 71 53 80.

ANNONCES LEGALES ET JUDICIAIRES



Annances Légales & Formales

Transmettez-nous toutes vos annonces légales et judiciaires (Vie de Sociétés, Fonds de commerce, Enquêtes Publiques, Marchés Publics, Avis d'attribution, Publications Judiciaires, Ventes Judiciaires, autres annonces légales) par 4 moyens au choix :

par e-mail : annonces legales@medialex.fr
par fax : 0 820 309 009 (0,12€ TTC/mn)
par courrier : BP 51579
35153 Cesson Sévigné Cedex

Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 02 99 32 50 43

Avis administratifs

7158749601

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Commune de MAUREPAS

Enquête publique relative au projet de procédure intégrée pour le logement (PIL) sur les parcelles, cadastrées W77, W78, W402 et W404 AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 4 mai 2017, M. le président de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) sur les parcelles cadastrées W77, W78, W402 et W404 à Maurepas pour une durée de 33 jours consécutifs, du vendredi 2 juin 2017 inclus au mardi 4 juillet 2017 inclus.

Le dit projet de PIL comprend :
- la demande de permis de construire visant à autoriser un projet de construction de 263 logements environ d'une surface de plancher prévue de 14 632 m² sur 5 niveaux sur trois terrains privés d'une superficie de près de 1 ha (parcelles W402, W404 et W78) et sur un terrain communal d'une superficie de près de 0,7 ha affecté au centre départemental de secours et d'incendie (parcelle W77), situés en bordure de la RD 13 et de la rue Claude-Bernard, localisés dans la zone d'activités Parkwest. Dans l'acteul PIL, ces parcelles ont vocation à accueillir des constructions à usage d'activités et des équipements publics. Ces parcelles constituent l'extrême ouest de la bande de terrain identifiée dans les études de la Réunion en cours du PLU comme pouvant accueillir une vocation mixte (ajout de l'habitat aux activités).

- le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas, approuvé le 31 janvier 2013, visant essentiellement à autoriser l'habitat sur les parcelles concernées par le dit projet de PIL ; celles-ci, déjà ouvertes à l'urbanisation, figurent dans le dit PLU de zone U1 destinée à accueillir des activités.

Au terme de l'enquête publique, le dit projet de PIL sera approuvé par délibération du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines en décidant éventuellement d'y apporter les modifications qui Il estime nécessaires ou opportunes pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des avis, observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et du rapport et de l'avis motivé du Commissaire enquêteur.

M. Roland RENOUAUD, directeur général des services techniques de collectivité territoriale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête publique, par décision n° E177800004/97/8, en date du 18 avril 2017, de Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles.

Le projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78 (correspondant pour l'essentiel au site de l'ancienne activité TERRANOVA) et les pièces qui l'accompagnent (demande de permis de construire comprenant une étude d'impact et projet de dossier de mise en compatibilité du PLU de Maurepas, approuvé le 31 janvier 2013, et analyse des incidences environnementales du projet de mise en compatibilité dudit PLU), l'avis de l'autorité environnementale relatif au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78.

Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées du 26 avril 2017.

ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles coté et paraphé par M. le commissaire enquêteur, destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public, pour une durée de 33 jours consécutifs, du vendredi 2 juin 2017 inclus au mardi 4 juillet 2017 inclus :

- à l'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, 1, rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudré, 78192 Trappes, aux jours habituels d'ouverture au public de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- en mairie de Maurepas, 2, place d'Auxois, 78310 Maurepas, les lundis et jeudis de 14 h 00 à 17 h 00, les mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 30.

Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un poste informatique situé en mairie de Maurepas accessible de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00, les mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 et les samedis de 9 h 00 à 12 h 30, et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, accessible aux jours habituels d'ouverture au public de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
L'arrêté de M. le président de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'ag-

7159039401

Commune de BULLION

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Révision du Périmètre de Protection Modifié de l'église Projets de zonage d'assainissement de la commune de BULLION

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal du 5 mai 2017, une enquête publique conjointe aura lieu en mairie de Bullion pendant 31 jours consécutifs du 6 juin 2017, au 7 juillet 2017 inclus sur :

- le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal du 8 novembre 2016 ;
- la révision du périmètre de protection modifié de l'église de Bullion arrêté par le conseil municipal le 2 février 2017 ;
- les projets de zonage d'assainissement de la commune de Bullion arrêté par le conseil municipal, du 2 mai 2017.

Les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique complète ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie pendant la durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 16 h 00 à 18 h 00 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00) et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, domicilié en mairie de Bullion, qui les annexera au registre.

Toute personne, à ses frais, peut obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de Bullion en version numérique ou en format papier.
M. Thierry NOEL, commissaire enquêteur désigné par Mme la présidente du tribunal administratif de Versailles, s'engera à la mairie ou toutes observations devront lui être adressées.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie :
- mardi 13 juin 2017 de 16 h 00 à 20 h 00 ; samedi 24 juin 2017 de 08 h 30 à 12 h 00 ; mercredi 28 juin 2017 de 08 h 30 à 12 h 00 ; samedi 1er juillet 2017 de 08 h 30 à 12 h 00 ; jeudi 6 juillet 2017 de 08 h 30 à 12 h 00.
Chacun pourra venir présenter ses observations au commissaire enquêteur au cours de ces permanences.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexés au registre, établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces au Maire dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée à M. le préfet du département des Yvelines et à M. le président du tribunal administratif de Versailles.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus en mairie à la disposition du public.

Au terme de l'enquête, le PLU, la révision du périmètre modifié de l'église de Bullion et les projets de zonage d'assainissement, éventuellement modifiés, seront approuvés par délibération du conseil municipal.

Le responsable du projet de plan local d'urbanisme, de la révision du périmètre de protection modifié de l'église et des projets de zonage d'assainissement est la commune de Bullion, représentée par M. le maire, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

gionération, en date du 4 mai 2017 portant ouverture de l'enquête publique, consultable à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique, est intégré au dossier d'enquête publique mis à disposition du public.

Les dossiers d'enquête publique seront disponibles durant l'enquête publique sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

En outre, un registre dématérialisé est également mis à la disposition du public du vendredi 2 juin 2017, 8 h 30, inclus au mardi 4 juillet 2017, 17 h 30, inclus.

Ainsi, le public pourra déposer ses observations et propositions à l'adresse suivante : <https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDBEOT=EP17176>

Le public pourra consulter le dit registre dématérialisé à l'adresse suivante :

<https://www.enquetes-publiques.com/Enquetes2?RDBEOT=EP17176>
Des observations écrites pourront être adressées à M. le commissaire enquêteur, à la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines - Direction de la prospective et de la planification territoriale - 1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118- 78192 Trappes cedex, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Ces observations peuvent également être envoyées à l'adresse courriel suivante : phterranova.maurepas@sqy.fr

Ces observations seront consultables à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, siège de l'enquête publique. A cette fin, les courriels ainsi transmis seront imprimés sur papier.

M. le commissaire enquêteur recevra en mairie de Maurepas :

- le jeudi 8 juin 2017 de 14 h 00 à 17 h 00
- le samedi 24 juin de 9 h 00 à 12 h 30
- le mardi 4 juillet de 14 h 00 à 17 h 00

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et réappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans au moins deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera affiché notamment au siège de Saint-Quentin-en-Yvelines, en mairie de Maurepas, dans l'ensemble des panneaux d'affichage administratif dont dispose la commune, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune. Cet avis sera notamment affiché sur le site de l'ancien site de l'activité TERRANOVA ou à proximité immédiate de celui-ci, visible depuis la voie publique.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique, avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion et dans la presse et au siège de l'enquête pour la seconde insertion.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudré, BP 10118, 78192 Trappes cedex.

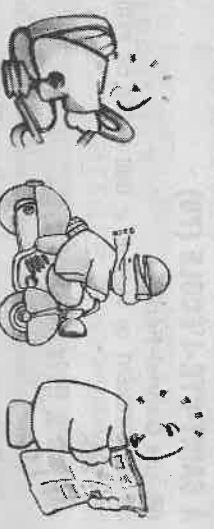
A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par M. le commissaire enquêteur.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de M. le commissaire enquêteur sera adressée à M. le préfet des Yvelines et à M. le président du tribunal administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture en mairie de Maurepas et au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ainsi que sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines à l'adresse suivante : www.saint-quentin-en-yvelines.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du président de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène-Hénaff, ZA du Buisson de la Coudré, 78192 Trappes.
Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - 1, rue Eugène-Hénaff - 78190 Trappes, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative au projet de PIL à Maurepas sur les parcelles cadastrées W402, W404, W77 et W78 (correspondant pour l'essentiel au site de l'ancienne activité TERRANOVA) et au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Maurepas, notamment pour conduire la présente enquête publique et la mise en compatibilité dudit PLU.

Toute information sur le dossier d'agglomération peut être demandée auprès de Saint-Quentin-en-Yvelines - Communauté d'agglomération - Direction de la prospective et de la planification territoriale - 1, rue Eugène-Hénaff - ZA du Buisson de la Coudré 78190 Trappes (tél. : 01 39 44 80 80 - Fax : 01 30 53 71 2 64).



Auto Moto Hebdo!

Votre petite annonce Auto, immo, rencontre... c'est dans

toutes les **nouvelles**